



Charte partenariale pour la jeunesse

« Agir pour et avec les jeunes »

1/ OBJET :

Cette charte engage les signataires dans le Comité de Coopération Partenarial. Elle est établie entre la collectivité et les différents acteurs en vue de développer une Politique Jeunesse Concertée pour et avec les jeunes.

2/ MEMBRES :

La ville de Pamiers : le service Enfance Jeunesse ; le service médiation prévention ; le CCAS ; le service des sports, vie associative, évènementiel ; le service culturel ; le service politique de la ville ; Médiathèque de Pamiers

- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- ADSEA 09 Loumet Inter Générations
- Mission Locale Jeune Ariège,
- Les Etablissements scolaires : LPO Pyrene, Lycée Agricole, Collège Rambaud, Collège Bayle, Lycée EREA Guy VILLEROUX, Institution scolaire Notre-Dame
- Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ),
- L'association « Rebonds »
- L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique)
- Emmaüs
- Le Centre Local de la Direction de la solidarité départementale
- Le Comité départemental de Rugby
- Le Sporting Club Appaméen
- Les associations préventions : ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 09 dénommée ANPAA09, Association Information Prevention Drogues : AIPD
- Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées au titre du Contrat Local de Santé
- Les PEP 09
- Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHIVA
-

3/ CE QUI FAIT SENS COMMUN :

✓ Une approche partagée de la jeunesse :

Les acteurs ci-dessus cités appréhendent la jeunesse appaméenne en ayant la conviction que les jeunes ne sont pas seulement les citoyens de demain mais qu'ils sont présents et actifs à divers titres dans leur territoire urbain, au même niveau que les autres habitants.

La jeunesse, pourrait être définie comme cette tranche de vie entre adolescence et âge dit « adulte » tranche dans laquelle le jeune est encore en formation, en recherche d'une voie professionnelle mais également dans sa vie personnelle.

Souvent posée comme catégorie uniforme, « la jeunesse », doit cependant être appréhendée dans toutes ses composantes.

L'action partenariale sera menée en fonction de l'évolution rapide de la jeunesse, plus rapide que l'action publique. Il est pertinent de faire avec les jeunes et non uniquement pour.

✓ **Une photographie des jeunesses ariégeoises en référence**

La photographie des jeunesses ariégeoises, réalisée en 2020 dans le cadre de la plateforme Territoires Educatifs 09, a permis de souligner la nécessité de reconnaître les jeunes comme des citoyens pouvant apporter une expertise au développement de leur territoire.

« S'ils sont écoutés, s'ils sont considérés comme des acteurs du territoire, alors les jeunes ont la capacité de prendre part à l'action publique. En arrêtant de renvoyer la jeunesse à son avenir, en considérant la citoyenneté de chacun avec la prise en compte de la parole, en acceptant l'idée que chacun peut apporter au territoire, alors, sans doute, chaque territoire pourra montrer son dynamisme et sa capacité à envisager un avenir pour tous ». *V. Bordes – Rapport Ariège – 2020*

✓ **Pourquoi travailler ensemble**

Au travers de cette charte, chaque acteur représenté s'engage formellement à travailler en collaboration avec les autres. Travailler en collaboration c'est investir une part de ce qui appartient à chacun, c'est trouver son intérêt propre, c'est aussi répondre à l'intérêt collectif. Le partenariat n'est pas seulement un partage de l'analyse des problèmes et des solutions, c'est un outil qui permet de créer du commun

✓ **Pourquoi travailler avec les jeunes**

Travailler avec les jeunes c'est les considérer comme des citoyens à part entière et c'est cheminer à leurs côtés pour les amener à être maîtres de leurs parcours.

En milieu rural les jeunes rencontrent de nombreux freins notamment en termes de mobilité et d'accès à la culture.

La photographie des jeunesses ariégeoises révèle des formes d'autocensure qui n'autorisent pas les jeunes à aller plus loin dans des études supérieures.

Il s'agit par conséquent de leur donner une image positive et valorisante d'eux-mêmes et de leur environnement et de leur donner envie d'être acteur.

L'action publique peut jouer un rôle déterminant dans l'accompagnement des jeunes, dans la levée des freins à leur insertion, et dans le développement de leur capacité à être, individuellement et collectivement, acteurs de leur parcours.

4/ ENJEUX

Le comité de coopération ainsi créé inscrit la jeunesse comme une priorité et sa volonté est de fédérer toutes les compétences, trop dispersées jusqu'alors, avec la conviction que l'efficacité du collectif sera supérieure à la somme des initiatives individuelles.

✓ **Ambition éducative :**

Aider les jeunes appaméens à grandir et à s'épanouir au sein de la ville. Cette étape demande non seulement de faciliter l'accès des jeunes à toutes les ressources (culturelles, sportives, artistiques, ...) qu'offre la commune, mais également de faciliter leur accès à l'information, à leurs droits et à un accompagnement dans leurs parcours de vie. C'est par conséquent une « éducation au territoire » qui permettra aux jeunes de se l'approprier et de mieux y évoluer.

✓ **Ambition citoyenne :**

Permettre aux jeunes de participer à la vie de leur ville, de s'y engager et de contribuer pleinement à son devenir. Il s'agit de proposer aux jeunes de prendre part à la vie sociale locale en reconnaissant leur expertise d'usage, ainsi que leurs talents qui ne demandent qu'à être révélés. Il s'agit également de favoriser le développement de leur compétences psychosociales, de créer des espaces d'expression et d'expérimentation, de favoriser l'accès à des loisirs éducatifs, de soutenir l'engagement citoyen, de permettre aux jeunes de préparer et de développer leurs projets et être à leur écoute.

✓ **Une démarche inclusive, par l'insertion des jeunes dans un avenir qu'ils auront pensé, choisi et non subi.**

Il s'agira d'accompagner leurs projets de toute nature et de leur permettre d'accéder à des expérimentations dans le monde éducatif, associatif et professionnel quelles que soient leurs conditions de vie et leur formation initiale. L'autonomie sera également visée, en termes de mobilité et de logement, mais également en termes de santé. L'accès à des expérimentations dans le monde professionnel pourra leur être proposé, afin d'aller notamment plus facilement vers l'emploi.

✓ **Une Gouvernance globale et partagée.**

Elle permettra de faire évoluer les pratiques locales et de gommer le cloisonnement observé et déploré. Il s'agira d'éviter un empilement des dispositifs et une juxtaposition d'actions sans réelles interactions les unes avec les autres. Une réflexion globale et partagée qui pourra se traduire par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, par la création d'un comité de suivi, d'un comité technique et de groupes de travail. Le fonctionnement de la gouvernance sera développé dans un document annexe évolutif.

5/ LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Cette charte sera complétée par un document descriptif des actions prioritaires à mener annuellement. Ces dernières feront également l'objet d'évaluation annuelles concertées.

Ces actions devront véhiculer un certain nombre de messages en direction de la jeunesse :

- ✓ Respect de la parole et promotion de l'engagement
- ✓ Développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité
- ✓ Appui à la réussite des parcours et projets de vie
- ✓ Emancipation, épanouissement, bien-être
- ✓ Recherche d'équité et prise en compte des situations particulières. Volonté d'inclusion
- ✓ Appui à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle

6/ LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS :

Par respect pour cette charte partenariale les acteurs de la jeunesse s'engagent pour une durée d'un an à :

- ✓ Partager l'ensemble des informations utiles au projet de manière permanente et réciproque, limité aux intervenants pour les situations personnelles
- ✓ Participer activement aux instances de gouvernance définies
- ✓ Amener et partager les éléments nécessaires à l'évaluation des actions mises en œuvre
- ✓ Contribuer au processus de communication du projet et de la démarche engagée

La collectivité, s'engage à soutenir l'action quotidienne des acteurs impliqués et de contribuer à la recherche de moyens cohérents à la mise en œuvre de leurs actions, dans la limite de ses possibilités

7/ SIGNATURES

PAMIER, le

Le Maire,

Frédérique THIENNOT



Le partenaire

Nom de la structure :

Signataire :

8/ ANNEXES :

Annuaire des acteurs de la jeunesse

Schéma de fonctionnement de la gouvernance